# Conditions générales de vente

Les Conditions Générales de Vente du Prestataire, Clovis Portron, s'appliquent à toutes les prestations réalisées par Clovis Portron, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client. Toute commande passée auprès de Clovis Portron implique donc l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente. Conformément à la réglementation en vigueur, Clovis Portron se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières

### 1. Commande

Les ventes de prestations ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis établi par Clovis Portron , et accepté par le Client dans les 30 jours de son émission, durée de validité de la proposition. Cette acceptation est confirmée par écrit, par retour du devis dûment signé par le Client, et si le Prestataire le juge nécessaire, par l'établissement d'un contrat de prestations de service plus détaillé, également signé par le client. Sauf convention particulière, la confirmation de la commande entraîne pour le client acceptation des Conditions Générales de Vente du Prestataire, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

#### 2. Annulation

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation définie à l'article 1, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article " Modalités et délais de règlement " des présentes Conditions Géné- rales de Vente sera de plein droit acquis à Clovis Portron et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Si d'un commun accord, aucun acompte n'avait été versé lors de la commande, une somme correspondant à 30 % de la facture totale sera acquise à Clovis Portron, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

### 3. Prix

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article "Commandes "cidessus. Les tarifs s'entendent nets et HT. Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de services. Clovis Portron s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués sur le devis. Toutefois, elle s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Dans ce cas, elle en informera le client dans les meilleurs délais et un nouveau devis devra être établi et accepté par le Client. Tout frais bancaire inhérent au paiement des prestations par le client sera à la charge exclusive de celui-ci.

# 4. Modalités et délais de règlement

Le règlement des commandes s'efectue soit par chèque, soit par virement. Les modalités de paiement que devra respecter le Client sont celles prévues sur le contrat de prestations de service. A défaut d'établissement d'un contrat de prestations de service ou en l'absence de précision, un acompte correspondant à 30 % du prix total des prestations de services commandées est exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est payable au comptant, dans les 30 jours suivant la réception de la facture émise par Clovis Portron.

### 5. Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé, sauf mention contraire indiquée dans le devis ou le contrat de prestations de service.

# 6. Retard de paiement

En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client au-delà du délai fixé selon l'article 4, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux «Périodicité» de «Pourcentage « % du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à Clovis Portron, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à Clovis Portron par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. Clovis Portron ne sera pas tenue de procéder à la fourniture des prestations de services commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente. Conformément à l'article L 442-6, I-8° du Code de commerce, sauf accord exprès, préalable et écrit de Clovis Portron, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement efectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des prestations de services commandées ou non-conformité des prestations à la commande, d'une part, et les sommes dues par le Client à Clovis Portron au titre de l'achat desdites prestations, d'autre part.

### 7. Collaboration des parties

Clovis Portron et le client reconnaissent l'importance de leur collaboration efective afin de mener à bien le projet objet de la commande. Ils s'engagent à produire leurs meilleurs eforts pour faciliter l'échange d'informations nécessaires à sa réalisation. Le client fournira à Clovis Portron tous les documents, renseignements, éléments nécessaires à la bonne compréhension des objectifs envisagés, des difcultés rencontrées, et à la réalisation de la prestation objet de la commande. Pour ce faire, le client désignera un interlocuteur compétent qui le représentera auprès de Clovis Portron. En cas de retard de la fourniture ou de non fourniture des éléments de la part du client, Clovis Portron procédera à des rappels, si besoin par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut de communication des éléments demandés empêchant Clovis Portron d'accomplir la prestation, le prix restera exigible à la date de clôture du dossier prévue sur le contrat de prestations de service, ou à défaut de précision, à première demande de Clovis Portron.

### 8. Clause résolutoire

En cas d'inexécution de l'une quelconque des clauses et conditions des présentes Conditions Générales de Vente, Clovis Portron se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandées et les éventuelles remises accordées. Le client reste toutefois redevable du paiement de l'intégralité des sommes restant dues.

# 9. Clause de réserve de propriété

Clovis Portron conserve la propriété des prestations réalisées jusqu'au paiement intégral du prix. Clovis Portron se réserve le droit de revendiquer le support des prestations réalisées et demeurées impayées.

### 10. Publicité/Communication

Clovis Portron est autorisé à divulguer le nom du Client en tant que référence commerciale.

### 11. Confidentialité

Sans préjudice de l'article 11, chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les documents ou renseignements de toute nature ou toute information dont elle aurait connaissance concernant l'autre partie sans accord préalable.

### 12. Force majeure

La responsabilité de Clovis Portron ne pourra être mise en oeuvre si la non-exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

# 13. Tribunaux compétents et loi applicable

Tout litige est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les tribunaux de Bordeaux.